

## Technicien forêt (F/H)

[https://recrutement.seine-maritime.fr/intranet/front-jobs-detail.html?id\\_job=3634&id\\_origin=0](https://recrutement.seine-maritime.fr/intranet/front-jobs-detail.html?id_job=3634&id_origin=0)

|                              |                                                                                      |
|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Limite de candidature</b> | 01-07-2026                                                                           |
| <b>Mise à jour</b>           | 01-06-2026                                                                           |
| <b>Référence</b>             | VP-248-26/P06499                                                                     |
| <b>Service</b>               | DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT                                                         |
| <b>Localisation</b>          | ROUEN / POLE ANDRE MARTIN                                                            |
| <b>Contrat</b>               | 1- Titulaire / Lauréat concours / Contractuel                                        |
| <b>Statut</b>                | -                                                                                    |
| <b>Fonction</b>              | G04 Technicien environnement                                                         |
| <b>Filière</b>               | Technique                                                                            |
| <b>Catégorie</b>             | B                                                                                    |
| <b>Cadre d'emploi</b>        | Techniciens territoriaux                                                             |
| <b>Grade</b>                 | Technicien, Technicien principal de 1ère classe, Technicien principal de 2ème classe |

**SEINE-MARITIME**  
- LE DÉPARTEMENT -

## Contexte et définition du poste

La cellule parcs et forêts est rattachée au service gestion des espaces naturels de la direction de l'environnement. Elle a pour missions : la participation à la gestion technique du patrimoine arboré des parcs du Département (2 500 arbres suivis individuellement sur 3 sites), la participation à la gestion technique et au fonctionnement des forêts départementales (1 400 ha sous régime forestier, ouverts au public et répartis sur 8 sites), la contribution à la mise en œuvre et au suivi d'une gestion sous système d'informations géographiques du patrimoine arboré, la collaboration aux projets de développement forestiers, le rôle de référent auprès des autres directions de la collectivité sur la thématique de l'arbre.

La gestion technique du patrimoine arboré des forêts, des parcs et des dépendances routières du Département a connu un accroissement important d'activité, du fait du vieillissement de ce patrimoine mais aussi des effets du changement climatique (apparition de maladies sur plusieurs espèces d'arbres et coups de vents plus fréquents et plus intenses). Ceci nécessite la mise en place de nouvelles modalités de gestion dans le but également d'assurer un maintien élevé du service dans l'accueil et la sécurité des usagers.

Toutes ces évolutions nécessitent un renforcement de la capacité d'intervention de la cellule parcs et forêts.

Si vous vous retrouvez dans l'ensemble de ces missions, n'hésitez pas à postuler sur le poste de technicien forêt !

- Vous assurez la gestion des forêts départementales sous votre responsabilité. Pour cela :
  - Vous définissez et mettez en œuvre le programme des travaux annuels
  - Vous gérez les interventions préventives et curatives à effectuer à la suite des visites dans les massifs
  - Vous consultez les prestataires, établissez les demandes d'interventions et contrôlez le service fait
  - Vous recensez, caractérisez et mettez à jour le patrimoine en alimentant notamment la base de données géographiques
  - Vous assurez la liaison avec les partenaires institutionnels, riverains et usagers
  - Vous procédez à l'analyse technique des demandes de manifestations en forêts.
- Vous participez à la mise en œuvre de la politique de l'arbre, en appui à la direction des routes, en :
  - Poursuivant l'inventaire et la caractérisation des dépendances vertes en collaboration avec les agences départementales des routes
  - Appréhendant et hiérarchisant par unité typologique les risques sécuritaires et orientant les diagnostics phytosanitaires jugés nécessaires
  - Étant le référent des bonnes pratiques autour de l'arbre (sensibilisation des agents au respect du végétal, accompagnement de chantier tant en phase projet qu'en phase opérationnelle)

## Profil recherché

- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Vous possédez un diplôme de technicien supérieur en gestion forestière, arboriste conseil et disposez d'une expérience confirmée sur des missions similaires.
- Vous possédez des compétences techniques solides en matière de sylviculture, arboristerie, botanique et pathologies de l'arbre.
- Vous disposez d'une expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre technique de projets.
- Vous êtes en capacité d'appréhender l'urgence d'une situation et de proposer les mesures adaptées.
- Vous savez évaluer les postes de dépenses travaux en parcs et forêts et mettre en œuvre les procédures de passation des marchés.
- Vous être organisé, autonome, rigoureux et possédez le sens des responsabilités. Vous disposez d'un bon relationnel et d'une appétence pour le travail en équipe et de terrain.

### Spécificité du poste :

- Permis B indispensable
- Déplacements hebdomadaires réguliers sur le territoire départemental

### Les avantages :

- Horaires variables permettant de concilier vies personnelle et professionnelle
- Télétravail possible
- Restauration collective à tarifs avantageux, titres-restaurant
- Parking sécurisé proche
- Travail en équipe
- Parcours de formations riches et adaptés pour développer vos compétences.
- Aides à la famille (prestation jeune enfant, subvention séjours)
- Forfait mobilités durables/ Participation employeur au trajet domicile-travail (en transports en commun)
- Participation à la prévoyance et à la mutuelle
- Association du personnel
- Association sportive
- Gratuité des parcs et musées départementaux